

Session Plénière des 30 Juin et 1^{er} Juillet 2022

RAPPORTS N° 22.03.02 Décision modificative n°1 pour 2022.

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, chers collègues,

Au niveau des crédits de paiement, cette DM1 représente un assez faible volume, 1,8% du budget primitif, malgré tout le résultat reporté 2021 ne suffit pas à l'équilibrer.

L'épargne disponible diminue en raison de la progression des dépenses de fonctionnement, en partie liée à l'inflation et aux compensations salariales destinées à lui répondre pour les agents territoriaux.

La hausse du coût de l'énergie impacte notamment les lycées, en dépit des gains obtenus en matière de performance énergétique, la Région doit déjà faire face aux difficultés de certains établissements au cas par cas, mais nous avons également été alertés de la tension sur les approvisionnements et les prix dans la restauration scolaire.

Cette situation risque de s'aggraver car tous les observateurs conviennent que l'inflation va durer, Christine Lagarde le concédait il y a quelques jours.

Dans ce contexte il est permis de s'interroger sur la pertinence du recrutement de 35 agents, dont vous nous expliquez qu'ils correspondent à des missions nouvelles, mais il ne sera pas possible de continuer ainsi.

En matière d'investissements, une partie importante correspond à des reports, notamment pour le volet ferroviaire.

Nous trouvons également inscrits les 5 millions d'euros pour le soutien financier d'Imperiales Wheels. Nous en avons soutenu le principe en commission permanente, il faut seulement souhaiter que le projet industriel soit viable.

Sur les autorisations d'engagement le CESER s'inquiète de l'augmentation des charges pour les cars Rémi, nous pourrions également poser la question sur la durée au sujet de la convention TER avec la hausse des coûts de l'énergie.

Enfin au sujet de la faculté de médecine à Orléans, il serait intéressant de faire le point de la situation, car à horizon 2025, la mise en place de cette nouvelle formation a été estimée à 8 millions d'euros, il faudrait à ce stade connaître la part qui sera prise en charge par l'Etat.